

# Babill' AAPARS

AVRIL 2010

« L' AAPARS, un monde de créativité »

[www.aapars.com](http://www.aapars.com)

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

PROCHAIN EXPOSÉ TECHNIQUE – LUNDI LE 10 MAI

Centre Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno J3V 6B3

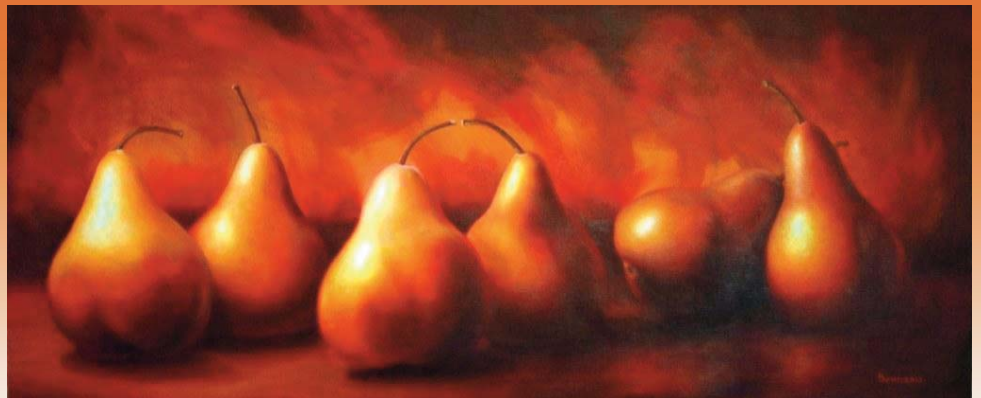
DÈS 18 H 45

## CAROLE BONNEAU

Artiste-peintre / Acrylique  
[www.carolebonneau.com](http://www.carolebonneau.com)

**Carole Bonneau**, artiste peintre figuratif et professeur de beaux-arts, a suivi sa formation à l'Académie des Beaux-arts de Laval. Depuis 2003, elle anime différents ateliers de formation dans les associations d'artistes et enseigne le dessin et la peinture. Elle est très impliquée dans sa communauté au niveau des arts visuels; elle participe à de nombreuses expositions, a remporté de nombreux prix et mentions et, expose en permanence à la Galerie du Château Frontenac à Québec.

On reconnaît l'influence des grands maîtres dans son travail, dans l'utilisation parfaitement maîtrisé du clair-obscur qui donne une allure classique à ses œuvres. Ses fonds texturés y apportent une touche plus contemporaine qui s'allie fort bien au



clair-obscur pour accentuer les contrastes. Elle joue étonnamment avec la lumière grâce à son utilisation de la transparence obtenue par la superposition de glacis à l'acrylique fluide. Son inspiration lui vient de sa capacité à regarder les choses

différemment ce qui induit le spectateur à faire de même. L'aspect sensuel des formes, le velouté des peaux, la richesse des coloris nous donne envie de palper ses natures mortes, on en respire le parfum et l'eau nous vient à la bouche.

### Exposé technique : La composition

*Quels sont les secrets que connaissent les grands artistes pour que leurs œuvres parlent si bien au regard? Pourquoi un tableau capte-t-il le regard plutôt qu'un autre, dès le premier coup d'œil, bien avant que l'on procède à l'inventaire complet de son contenu? Avoir quelque chose à exprimer n'est pas suffisant, il faut également connaître les moyens avec lesquels une personne peut efficacement communiquer avec son public. Quel que soit le but que c'est fixé l'artiste, il s'agit de communiquer un certain nombre d'informations et de traduire visuellement les émotions ou les sentiments qu'il lui inspire. Mais il faut commencer par respecter un certain nombre de règles d'or, clefs de toute communication visuelle efficace. Les sujets abordés sont donc ses règles d'or: la structure, ligne directrice, le cadrage, les plans, l'angle de vue, le point d'art, la ligne de force, les masses, la tonalité, la couleur, la texture. Au plaisir de vous y accueillir!*



# EXPOSÉ TECHNIQUE DU 12 AVRIL 2010

## Pierrette Voghel

**Aquarelliste / Acrylique / Techniques mixtes**  
**www.fugue-en-art-majeur.org/voghel**

Née à Drummondville en 1955, Pierrette Voghel aimait déjà la couleur depuis qu'elle était toute petite. Cette fascination des couleurs l'a conduite sur le chemin des arts et de ses multiples médiums qui lui permettent d'exprimer sensations et émotions.

A sa façon, elle apprend d'abord à reconnaître des états d'âme et essaie par la suite, de les traduire en images, afin de les partager avec d'autres humains. La fascination devient alors très grande de découvrir que les autres humains traduisent ces images à leur façon...selon leurs propres états d'âme. Peindre devient alors une nécessité...



# EXPOSÉ TECHNIQUE DU 7 JUIN 2010

## Francine Labelle

**www.francine.labelle.qc.ca**  
**www.magentablues.ca**

Francine Labelle possède une Maîtrise en enseignement des Arts plastiques, Université Concordia. Son mémoire de maîtrise: « À propos d'une stratégie pour aider les étudiants en art à traverser leur peur de créer ».

Elle est également titulaire d'un Baccalauréat en Studio Arts, Université Concordia ; une Licence de philosophie, Université de Strasbourg et un Baccalauréat ès arts, Collège Basile-Moreau.

Elle a fondé « Magenta Blues », collectif d'artistes coloristes formés à son atelier et agence de distribution. A ouvert « L'atelier de Francine Labelle enr. », école de dessin et de peinture à Montréal et depuis juin 2007 à St-Didace.



### VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Jacques Landry, président

**famille\_landry00@sympatico.ca** .....450 461-3796

Danielle Tremblay, vice-présidente

**danou.artiste@videotron.ca** .....450 446-5208

Michel Côté, trésorier

**mcote.ca@videotron.ca** .....450 676-6581

Nicole Hénault, secrétaire

**nhenault@videotron.ca** .....450 446-7085

François Gagnon, directeur au développement culturel

**amigo3@videotron.ca** .....450 674-4821

Lorraine Arsenault, directrice aux expositions

**arseneaux@sympatico.ca** .....450 461-0114

Lise Masson, directrice au recrutement

**ll.masson@sympatico.ca** .....450 649-1454

Hughette Prince, directrice à la formation

**hprince@videotron.ca** .....450 653-2527

Colette Legrand, directrice au développement des artistes

**legrandcol@hotmail.com** .....450 441-2745

Suzanne Lord, directrice au journal

**suzannelord@videotron.ca** .....450 441-0143

Claudette St-Germain, directrice publicité et communications

**stgermainjpc@videotron.ca** .....450 649-5204

## Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le BABILL'AAPARS  
DE MAI, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **28 avril**

à l'adresse suivante : **suzannelord@videotron.ca**

Francine Leroux, coordonnatrice des expo-solo  
**francine-leroux@sympatico.ca**

Carole Gagnon, responsable galerie virtuelle  
**carole-anne-art@videotron.ca**

### VOS RELATIONNISTES À L'AAPARS

Jacqueline Alain .....450 441-2085

Céline Desrosiers .....450 550-1729

Nicole Béland .....450 619-6035

Geneviève Desrochers .....450 468-1441

Hugo Bellemare .....450 649-4204

Isabelle Dessureault .....450 653-4548

Monique Borduas Cantin .....450 922-9655

Denise Drapeau .....450 536-0445

Estelle Brissette .....450 467-8581

Denis Hardy .....450 441-7913

Johanne Brousseau .....450 649-0156

Lise Martineau .....450 441-5303

André Brisson .....450 653-1947

Yolande Morissette .....450 467-8144

Françoise Jeker .....450 447-0907

# EXPO-CONCOURS AUTOMNE 2010

## **les samedi et dimanche 16 et 17 octobre 2010** **au Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville** **Inscrivez-vous dès maintenant!**

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 75 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 46 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de **70 \$** par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants. Les trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif recevront respectivement une bourse de 500 \$, 300 \$ et 150 \$. Les deux premiers prix dans la catégorie Art Abstrait et Art Contemporain recevront respectivement une bourse de 500 \$ et 300 \$. De plus, cinq artistes se mériteront une mention honorifique toutes catégories et recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des deux premiers prix dans la catégorie "Art Abstrait et Art Contemporain" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix de l'année **2008** et ceux des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Abstrait et Art Contemporain de l'année **2009** ne seront pas admissibles au concours 2010 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
2. Votre chèque de 70 \$ libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2010 ;
3. Votre dossier d'artiste **imprimé** et présenté dans un portfolio ou duo-tang comprenant les informations suivantes :
  - a. Votre **curriculum vitae** ;
  - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée** ;
  - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, chacune d'elle bien identifiée (titre, médium et dimension), celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition;
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur le contenu de votre dossier d'artiste, visitez le site : [www.aapars.com](http://www.aapars.com) et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions en salle / Exposition d'automne / Dossier d'artiste.

Veillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

### **Règlements :**

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel sec, pastel à l'huile et techniques mixtes.
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2009, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toiles galerie, d'au moins un pouce d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- Toutes les œuvres doivent être des originales, créées en totalité par l'artiste exposant. Sont interdites les copies ou reproductions de toutes sortes en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste ou d'une de vos œuvres, comme les giclés par exemple.
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'**accrochage, vendredi le 15 octobre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges.** L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenault, directrice des expositions, au 450. 461. 0114 ou

Danielle Tremblay, co-directrice des expositions, au 450. 446. 5208.

✂ -----



**FICHE D'INSCRIPTION**  
**Exposition concours automnale 2010**  
**— 16 et 17 octobre —**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
                  n° civique                   rue                                   ville                                   code postal

Numéro de téléphone (rés.) : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone (bur.) : \_\_\_\_\_

Numéro de cellulaire : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

(Pour l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : \_\_\_\_\_

Avez-vous l'intention de peindre sur place lors de l'exposition (places limitées)?   Oui                    Non

**Le style de vos œuvres présentées (choisir une seule catégorie) :**

**Art Figuratif**

**Art Abstrait ou Art Contemporain**

**S.O.S. bénévoles :**

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires etc. **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant, pendant ou après l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : \_\_\_\_\_

- Je joins à ce formulaire :
- mon chèque au montant de **70 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du **31 mai 2010**.  
**(Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)**
  - mon dossier d'artiste conforme aux exigences
  - une enveloppe suffisamment affranchie et adressée à mon nom
  - (facultatif) un chèque séparé au montant de 40\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

**Veillez poster le tout à cette adresse au plus tard le 31 mai 2010:**

**AAPARS**  
**Exposition concours automnale 2010**  
**Casier postal 261**  
**Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)**  
**J3V 4P9**

## Protocole d'entente de l'exposant Exposition concours automnale 2010

**Dates et heures :** Samedi le 16 octobre 2010 de 13h à 18h et dimanche 17 octobre 2010 de 11h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

**Installation :** **Vendredi le 15 octobre 2010 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)

**Endroit :** Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3 (sortie 120 de l'autoroute 30)

**IMPORTANT :** *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 15 OCTOBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

### Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie à l'endos).
3. L'artiste doit être en mesure de prouver l'originalité de ses œuvres si les responsables du concours lui en font la demande en fournissant photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.
4. Toutes les œuvres exposées sont soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel sec, pastel à l'huile et techniques mixtes.
5. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en octobre 2009.
6. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
7. Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des deux premiers prix dans la catégorie "Art Abstrait et Art Contemporain" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
8. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
9. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
10. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
11. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 15 octobre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
12. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
13. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 13 h à 18 h et dimanche de 11 h à 17 h**).
14. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
15. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
  - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum **3 pouces** entre chacune;
  - Toutes les œuvres doivent être encadrées ou présentées sur une toile galerie (1 pouce minimum d'épaisseur) aux côtés peints;

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
  - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
  - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
  - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
  - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
  - Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
  - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
  - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
  - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
  - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
  - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
16. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

**17. Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**

18. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

### **Copie, reproduction ou étude?**

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

*Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.*

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

Je \_\_\_\_\_ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.  
(lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(signature de l'artiste exposant) (date)

\_\_\_\_\_  
(signature du représentant de l'AAPARS) (date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

## REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU C.A.

**MERCI BEAUCOUP** aux membres du C.A. dont le poste était en élection lors de l'assemblée générale annuelle du 8 mars dernier et qui ont généreusement accepté d'ajouter un autre mandat de deux ans à leur actif. Je peux vous témoigner à quel point ils sont personnellement engagés à favoriser la belle évolution de l'association. Nous sommes vraiment choyés qu'ils nous offrent leurs précieux temps et expérience afin que tous les membres de l'AAPARS puissent en bénéficier. **MERCI** à Jacques Landry notre président, l'homme à la retraite, qui travaille maintenant bénévolement à temps plein pour

l'AAPARS. Un **MERCI** spécial à Michel Côté qui, après 10 ans de bénévolat comme trésorier renouvelle pour un autre mandat ainsi qu'à Lise Masson qui, il y a 10 ans, a débuté comme relationniste et est maintenant directrice au recrutement et renouvelle aussi son mandat. **MERCI** à François Gagnon directeur au développement culturel qui fait un travail formidable et renouvelle son mandat.

**MERCI** à Nicole Hénault, Huguette Prince et Claudette St-Germain qui ont fait un travail fantastique durant leur mandat.

**MERCI** aux indispensables relationnistes qui ont tous renouvelé leur mandat : Jacqueline Alain, Nicole Béland, Hugo Bellemare, Monique Borduas Cantin, André Brisson, Denis Hardy, Françoise Jecker et Lise Martineau.

Pour terminer, **BIENVENUE** à Pauline Lysight et Claudette Sicotte au sein du C.A. ainsi qu'à Lysette Brière et Sylvie Desroches comme relationnistes et Ghislaine Pilote comme responsable des expositions du resto St-Hubert.

Les fonctions des officiers seront attribuées entre les administrateurs lors d'une réunion du Conseil d'administration.

Il nous reste un poste vacant au C.A. Si vous êtes intéressés à faire partie de l'équipe afin de faire profiter les membres de l'AAPARS de votre expérience et peut-être apporter de nouvelles avenues pour l'association.. N'hésitez pas à contacter Jacques Landry ou Danielle Tremblay pour offrir votre candidature.

**Danielle Tremblay**, Présidente d'Élection et vice-présidente AAPARS

## Cours d'aquarelle

privés et semi-privés personnalisés selon votre niveau



### Atelier de Lorraine Arsenault

Artiste peintre et aquarelliste

769, rue Marie-Rollet, Saint-Bruno J3V 5R8  
T 450 461.0114 [arseneaux@sympatico.ca](mailto:arseneaux@sympatico.ca)  
[www.lorrainearsenault.com](http://www.lorrainearsenault.com)

## **MERCI** à chacun des membres qui ont participé au

concours SLOGAN. Chacune des propositions a été présentée à l'aveugle au Comité d'Administration, en plus d'être présentée en deuxième ligne pour éviter les divergences.

### Notre SLOGAN gagnant :

**« L'AAPARS un monde de créativité »**

a été proposé par nul autre que notre président Jacques Landry.

Comme monsieur Landry n'a pas voulu accepter le prix du concours (une année gratuite de la carte de membre plus une galerie virtuelle plus les frais d'entrée des exposés techniques) il a été tiré parmi les participants et remporté par Monsieur Gaétan Boulais. Le deuxième prix de participation est allé à Monsieur Michel Côté.



## Forum en Arts visuels

# DATE LIMITE D'INSCRIPTION 10 AVRIL 2010

Le forum a lieu le samedi 24 avril 2010  
de 8 h à 18 h à la Salle communautaire  
du Mont-Saint-Hilaire

### ÊTRE UN ARTISTE PEINTRE AU QUÉBEC : ESPOIR & RÉALISATION

pour avoir un formulaire d'inscription allez sur internet ou téléphonez-nous!  
[forumenartsvisuels.org](http://forumenartsvisuels.org) • [forumenartsvisuels@live.ca](mailto:forumenartsvisuels@live.ca) • 450 461-2908

# EXPOSITIONS DE NOS MEMBRES

**VERNISSAGE**  
jeudi 15 avril  
19 h à 21 h

# Fiesta



**Chislaine Pilotte**

chez  
**RE/MAX ACTIF INC.**  
courtier immobilier agréé  
1592, rue Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville



L'exposition se poursuit  
jusqu'au 19 mai

en collaboration avec  
**AAPARS** Association des Artistes Peintres Affiliés de la Rive-Sud  
Opération **Enfant Soleil**

**Michel Ladouceur**  
Artiste peintre


vous invite à son  
exposition qui aura lieu  
du 9 au 11 avril 2010.

à  
son atelier galerie  
ou  
2249, de Barcelone  
à Ste-Julie  
450 649-2644

*Vernissage*  
le 9 avril de 19h à 21h  
le 10 avril de 12h à 17h  
le 11 avril de 12h à 17h

*Bienvenue à tous*




**ARTISTE**  
pour exposer cet été,  
20 oeuvres peintes ou  
photographiques,  
chez **KINATEX SPORTS  
PHYSIO** à Saint-Bruno,  
pour une période  
d'environ 8 semaines.  
Chaque exposition  
peut être solo ou duo.

Si intéressé(e)s,  
contactez **Nicole Côté-  
Brind'amour** au  
450 653-1342 ou laissez  
message sur répondeur

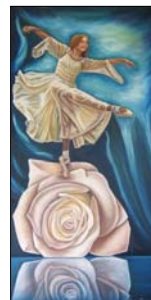
**Lucie Martin**  
expose ses oeuvres  
du 1<sup>er</sup> mai au  
3 juillet 2010  
2236, boul. Sir-Wilfrid-  
Laurier  
Saint-Bruno



**SAINT-BRUNO**

## Marie-Claude Arel

Expose du 1er au 30 avril 2010  
Au bistro St-Joseph de Ste-Julie



*Une ballerine comme une  
rose*

Heures d'ouverture

Le midi du lundi au vendredi 11h à 14h  
Le soir du mercredi au dimanche 17h à 21h  
450-649-5149





# Atelier de formation avec Tania Lebedeff

notre invitée à l'exposé technique de novembre

**2<sup>e</sup> niveau**

Suite des 3 premiers ateliers donnés en décembre, mars et avril

L'atelier aura lieu **samedi et dimanche**  
**29 et 30 mai 2010**

**Chez Arts Station** (voir adresse plus bas) **de 9 h à 16 h**  
Tout le matériel est inclus, vous n'avez rien à apporter.

**Coût : Membres : 140 \$ pour les 2 jours**

**Non-membres : 180 \$ pour les 2 jours**

(inclut la carte de membre annuelle de 40 \$)

Minimum 8 personnes Maximum 12 personnes

**S'inscrire avant  
le 22 mai**

La réception de l'inscription et du  
chèque confirme votre inscription.

**Faites vite !!!**

**L'atelier de Tania Lebedeff aura lieu à Arts Station,  
1087, boul. Laurier, Mont Saint-Hilaire 450 536-3077**

On peut apporter son dîner et sa collation.

## Fiche d'inscription

Atelier de formation 2<sup>e</sup> niveau

avec *Tania Lebedeff* à Arts Station, st-Hilaire

Samedi 29 et dimanche 30 mai 2010 de 9 h 00 à 16 h 00

Membres : 140 \$ et non-membres 180 \$ pour les 2 jours : tout le matériel inclus.

**S'inscrire avant le 22 mai 2010. Aucune remise ne sera faite après cette date.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No téléphones: résidence: \_\_\_\_\_ bureau: \_\_\_\_\_

Adresse de courriel pour recevoir l'information : \_\_\_\_\_

Chèque inclus au nom de l'AAPARS au montant de 40 \$ pour carte de membre \_\_\_\_\_

Chèque inclus au nom de Tania Lebedeff au montant de 140 \$ pour l'atelier \_\_\_\_\_

# MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

## PRINCIPAL (PLATINE)

**RE/MAX ACTIF INC.**  
Courtier immobilier agréé

**Madame Mance Grégoire, Directrice**

1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

## MAJEURS (OR)

*Atelier de  
Cadres Déry*

1999, rue Nobel, local 4A, Sainte-Julie J3E 1Z7  
450 649-4981

**Bertrand St-Arnaud**  
Député de Chambly

*La P'tite Charcuterie*

à Daniel

7615, chemin de Chambly, Saint-Hubert J3Y 5C2 450 656-9070

**MAGAZIN art**

4953, rue Nancy, Pierrefonds H8Z 1Z9

Ville de  
**SAINT-BRUNO**  
-de-Montarville



*Avenue  
des Arts*  
Matériel d'artistes

514-843-1881  
328A Avenue Victoria, Westmount



11753, rue Letellier, Montréal  
514 331-9333

**BMO** Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7  
Tél. : 450 653-36247

**Communiqu'Art**  
la source d'information en art visuel

**Desjardins**  
Caisse du Mont-Saint-Bruno

1649 Montarville, Saint-Bruno J3V 3T8  
450-653-3646

## COLLABORATEURS (ARGENT)

**BLOC**  
QUÉBÉCOIS

**Carole Lavallée**  
Députée de Saint-Bruno - Saint-Hubert  
5540, chemin de Chambly, bureau 110,  
Saint-Hubert (Québec) 450-926-5979

*Le Goût du Bonheur*  
Pâtisserie artisanale - Traiteur  
1390, rue Montarville, Saint-Bruno 450 461-3223



**ART TERRA**  
1025 Sherbrooke Est,  
suite 514 Montréal, Québec  
Canada H2L 1L4  
info@artterra.com



4055 Boul. Taschereau  
Saint-Hubert, J4T 2G8  
450-443-6669

LE GROUPE  
**BROSSEAU**

Encanteur - Liquidateur - Évaluateur  
7077 rue Beaubien Est, suite 215,  
Anjou H1M 2Y2 514-355-1909

**Café**  
**BROSSARD**

10848 av. Moisan,  
Montréal, H1G 4N7  
514-321-4121

MAISON  
**ETHIER**



## ADMIRATEURS (BRONZE)

**Genacol**

*Au coffret d'art  
de Sophie*  
Matériel d'artiste - Encadrements - Cœurs  
922, rue Laurier, Beloeil, 450 467-4637



2236 Boul. Laurier  
(Route 116) Saint-Bruno  
450-461-3971